



Publié le 28/03/2024

## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P118\_2024**

**Date : 28/03/2024**

**OBJET : Réfection de la toiture et mise en conformité assainissement et électricité de la grange - Moulin de Fierville-les-Mines (50580)**

### Exposé

En vue de réaliser la réfection de la toiture et la mise en conformité de l'assainissement et de l'électricité de la grange du Moulin de Fierville-les-Mines, une procédure adaptée ouverte a été lancée le 16 janvier 2024 pour une opération comprenant 3 lots :

- Lot n°1 : couverture / isolation,
- Lot n°2 : assainissement non collectif,
- Lot n°3 : électricité.

3 offres ont été remises pour les lots 1 et 2. Le lot 2 est déclaré sans suite pour motif d'infructuosité. Le lot 3 est infructueux.

Suite à l'infructuosité du lot 2, une procédure adaptée ouverte a été relancée le 04/03/2024.

Après examen des candidatures, analyse, négociation et classement des offres du lot 1 et du lot 2, conformément aux documents de la consultation, il est proposé de conclure les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : LEMOUSSU,
- Lot 2 : DUVAL TRAVAUX PUBLICS.

Suite à l'infructuosité du lot 3, il a été proposé à la société INEO NORMANDIE de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, selon l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

L'offre reçue correspond aux attentes exprimées par l'Agglomération dans son cahier des charges.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

### **Décide**

- **De signer** les marchés publics de travaux pour la réfection de la toiture et la mise en conformité de l'assainissement et de l'électricité de la grange du Moulin de Fierville-les-Mines avec les entreprises suivantes :
  - Lot 1 - Couverture / Isolation : **LEMOUSSU** - 3 route du Gué de Cerisier - 50540 ISIGNY LE BUAT, pour un montant global et forfaitaire de 303 809,00 € HT soit 364 570,80 € TTC,
  - Lot 2 - Assainissement non collectif : **DUVAL TRAVAUX PUBLICS** - 43 Le Bourg - 50500 BAUPTE, pour un montant global et forfaitaire de 32 014,90 € HT soit 38 417,88 € TTC, avec :
    - Un montant de 27 734,90 € HT, soit 33 281,88 € TTC pour la tranche ferme,
    - Un montant de 4 280,00 € HT, soit 5 136,00 € TTC pour la tranche optionnelle 1 « Mise en place d'une cuve de récupération d'eau de pluie »,
  - Lot 3 - Électricité : **INEO NORMANDIE** - 16 rue de la Boulaie - ZI du Madrillet - 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, pour un montant global et forfaitaire de 4 779,22 € HT soit 5 735,06 € TTC avec :
    - Un montant de 4 288,86 € HT, soit 5 146,63 € TTC pour la tranche ferme,
    - Un montant de 490,36 € HT, soit 588,43 € TTC pour la tranche optionnelle 1 « Raccordement électrique »,
- **De dire** que les marchés débutent à compter de leur notification jusqu'à la réception finale des travaux,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**